



SECTION

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint-Exupéry)



SARTHE

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Compte Rendu CDAS du 26 juin 2023

Début 9 h30

1) Approbation du PV du CDAS du 03 avril 2023 à l'unanimité

Une présentation du nouvel organigramme du CDAS (Comité d'Action Sociale) est prévue au mois de septembre 2023.

Une communication plus attractive des actions du CDAS (logement, prêt, restauration) vers les nouveaux arrivants surtout pour les contractuels est attendue.

2) Compte rendu d'activité de l'année 2022 de la Délégation de la Sarthe :

a Les Effectifs : au 31 décembre 2022, on compte 673 agents, avec 1057 retraités et 413 enfants.

b. Les crédits d'actions sociale ont augmenté en 2022 par rapport à l'année 2021.

Le détail des coûts :

- **pour l'arbre de Noël**, le coût en 2021 représentait 311€, en 2022 : 307€

le coût total du spectacle de fin d'année : en 2021 (9170,81€) en 2022 (9515,04€)

Le résultat de l'enquête de satisfaction :

-95 % de satisfait pour le spectacle

-97 % pour les cadeaux

-90 % pour le goût

Il est à noter que le choix des cadeaux se font par tranches d'âge.

Le budget consacré aux autres actions sociales en faveur des retraités est de 135€.

- Pour la petite enfance

La ville du Mans dispose de deux berceaux disponibles non occupés représentant un coût de réservation de 10 000€ unitaire.

Ne sera pas reconductible.

- Les subventions de séjours enfants :

Le cheque CESU aide à la parentalité représente un nombre de 25 dossiers déposés pour un montant de 9820€, le taux de prise est de 19 %.

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de **+62 %** en 2022:40, en 2021 : 25

Le montant versé en 2021 était de 529€, en **2022 : 892,44€**.

- La restauration collective

En Sarthe, **85 %** de l'effectif à accès à la restauration collective

En 2022, 569 agents en ont bénéficié.

65 638 repas ont été servis ce qui représente un budget de **200 860,61€** dans le CAL.

- Titres restaurant

11652 bénéficiaires pour un coût total de 53 238€ soit 3€ le titre.

- Le budget des équipements du coin repas : 380,98€

- ALPAF : aides et prêts

il y a eu 47 dossiers en 2022 pour un total de 94 165€.

13 dossiers pour l'amélioration de l'habitat

- Aide à la propriété : 7

-Aide à l'installation en zone 2 : 16

A noter que sur le portail de l'ALPAF, un simulateur de prêt est mis à disposition qui permet de calculer aussi le prêt complémentaire.

-EPAF : **vacances Loisirs en 2022**,

49 adhérents sont partis en vacances

le nombre de participants était à 189.

-EPAF : **vacances enfants**

un total de 72 enfants ont bénéficié de ces colonies.

-SRIAS : **bilan et action**

2 personnes ont bénéficié de la conférence « **se préparer à sa retraite** »

7 Abonnements Bayard.

S'agissant de la fréquentation du portail de l'action sociale, il y a eu 2088 de connexions, une concentration en début d'année, 233 en janvier et 318 en février 2022.

On observe que les retraités se connectent beaucoup plus.

Pour rappel, on dénombre 673 actifs, 1011 retraités et 899 ayants cause.

Ce qui représente un nombre de 2583 bénéficiaires de l'action sociale.

3) Les nouveautés nationales

quatre principalement, la revalorisation de l'aide au logement étudiant qui passe de 400€ à **500€ (Zone 1)**. Le barème est donc revu que sur la zone 1 (rappel Le Mans est en zone 2).

Pour avoir droit, il faut être en dessous d'un RFR de 57 000€.

S'agissant de l'**aide à la parentalité** :

- Mise en place du **chèque sport finance** de 50€ à 80€ selon le RFR pour des enfants de 12 à 17 ans révolus, est également destiné aux retraités pour l'équipement et la pratique du sport à compter du 01 juillet 2023.

- Le chèque **CESU** est étendu aux enfants de 14 ans révolus et pour les enfants en situation de handicap jusqu'à l'âge de 17 ans à partir de l'année 2024.

-**La protection sociale complémentaire PSC**

Un nouveau référencement est prévu en 2025.

Une adhésion obligatoire pour tous les agents des Finances Publiques, avec la possibilité d'une dérogation pour les agents dont le conjoint bénéficie d'une convention collective du privé plus intéressante.

Une prise en charge de la base à hauteur de 50 %.

On note que 20 % de agents ne demandent pas la prise en charge des 15€ actuels.

Pour les retraités, ils n'auront plus la prise en charge des 50 % et vont supporter une hausse de 157 %.

La possibilité d'adhérer des contractuels.

4) Les Crédits d'Actions Locales : les actions en cours

Après répartition, le budget compte un solde de 1108,34€ qui sera utilisé soit pour une sortie des retraités ou pour l'achat d'un livre de « lecture pour la rentrée » pour les enfants.

Pour le budget de la carte « **pass culture** » connaît un succès. Il reste un solde de 75€.

La sortie à BLOIS en septembre est actée pour un nombre de places limitées à un bus de 53 personnes, 19 personnes sont en attente.

Le prix fixé à 30 €.

La journée d'action de prévention de la MGEFI est fixée le 28 septembre pour Angers

41 agents se sont inscrits.

Une participation de 10€ sera demandée, le repas est compris.

Un car est prévu pour s'y rendre. Une 1/2 journée d'autorisation d'absence est donnée par la DDFIP et une 1/2 journée sera à prendre sur les congés ou ARTT.

Pour la **consultation** « **Psy** » un montant de 560€ est consacré.

Les montants des chèques cadeaux par enfant s'élèvent à :

- 20€ pour des enfants de 0 à 10 ans
- 25€ pour des enfants de 11 à 13 ans
- 30€ pour de enfants de 13 à 14 ans.

On observe une augmentation des tarifs des jouets qui impact le budget arbre de Noël dont le financement est reconduit cette année.

Le choix des jouets s'effectue selon des fiches et débute en septembre.

5) La restauration

La PIM, prime interministérielle pour les agents déjeunant au RIA passe de 1,39€ à 1,53€ et de 1,39€ pour les restaurants financiers de la Fleche et de Mamers.

Le ticket restaurant est fixé à 6€.

6) Questions diverses

Aucune

Fin 12 h00

Représentants FO : Jean-Yves **PERDRIAU** Titulaire, Judith **ARAUX** Suppléante.